

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JANVIER 2011**

Présents : Mesdames ACKERMANN, ANDRAULT, BRENAC, CHARRON, DURAND-SMET, PETIT, ROTELLI.

Messieurs BEN KEMOUN, CHASSANY, ENJALRAN, FLAMANT, HEILBRONNER, LACHAUX, MARGUERITTE, NIVARD, PAUWELS, PROVOST.

Absent ayant donné pouvoir : Madame GERMAINE à Madame BRENAC

Secrétaire de séance : M. PAUWELS

1. Afin de pouvoir répondre aux besoins de trésorerie, l'association DO RÉ MI qui gère la crèche, souhaite recevoir une avance sur subvention de 25 000 euros. Cette demande est accordée à l'unanimité.
2. Le Comité Technique Paritaire a donné son avis favorable à l'organisation proposé du régime d'astreinte du personnel technique municipal. Celui-ci les applique de la semaine 48 à la semaine 08 avec une rémunération de 149 euros par semaine en sus des heures supplémentaires prestées. Le conseil unanime confirme cette mesure.
3. Le Comité Technique Paritaire a également exprimé un avis favorable à la suppression du poste d'agent de maîtrise résultant de la réorganisation du groupe technique. Vote unanime.
4. Le conseil unanime approuve le renouvellement du contrat d'assurance statutaire piloté par le Centre de Gestion qui couvre les accidents de travail et les absences pour maladie supérieure à 2 semaines. A noter que le prix correspondant est en baisse.
5. Le conseil unanime approuve la demande de subvention auprès du Conseil Générale des Yvelines pour la réalisation d'aménagement de sécurité aux abords de l'école (signalisation horizontale).
6. Le conseil unanime approuve le renouvellement de la convention avec la CAF pour la prestation de service "Accueil de Loisirs Sans Hébergement" (3euros par journée/enfant).
7. Le conseil unanime entérine la rectification d'une erreur matérielle dans le document relatif à la collecte des déchets ménagers et nettoyage de la voirie (il n'y a pas d'option 1...).
8. Mesdames Ackermann et Petit présentent au Conseil une analyse sur les tonnages et les coûts des ordures ménagères sur les trois dernières années. Après avoir rappelé les différents changements dans le ramassage (collecte du verre et du papier en porte à porte, collecte des déchets verts, collectes supplémentaires des déchets toxiques), l'analyse fait apparaître que le tonnage des ordures ménagères a diminué grâce à la collecte des déchets verts, que le tonnage du verre a augmenté de plus de 18,6% alors que celui du tri est resté stable. Les erreurs de tri (25% de ce qui est récolté est refusé car non recyclable) ont été estimées pour la commune à 5600 € en 2009. Le coût du ramassage et traitement de nos poubelles a couté 211 500€ en 2010 et les impôts imputés à ce titre ont couvert 92% de ce montant

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JANVIER 2011 (suite)**

9. La redevance versée au syndicat du Ru de Gally pour chaque nouvelle construction dans la commune sera de 129,50 euros. Approbation unanime.
10. Compte tenu du temps mis par l'État à définir sa participation suite à la réorganisation de la taxe professionnelle, le budget primitif ne pourra être voté qu'en avril. D'ici là les collectivités sont autorisées à disposer d'un quart des montant votés en 2010 au titre des investissements sans attendre l'approbation des budgets.
11. Le chemin vicinal qui mène à Villepreux sera remis en état par tronçon de manière profonde vu l'urgence, il n'y a pas possibilité de monter des dossiers pour solliciter des subventions. Des arbitrages seront donc nécessaires.

PROCHAIN CONSEIL LE 28 MARS 2011